EDMOND
DE ROTHSCHILD

SOLUTIONS FLEXIBLES

adaptées aux défis de
la Prévoyance Professionnelle

EDMOND DE ROTHSCHILD, L'AUDACE DE BÂTIR L'AVENIR.

SOLUTIONS FLEXIBLES ADAPTÉES AUX DÉFIS DE LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

LA PRÉVOYANCE EN SUISSE

La prévoyance en Suisse s'articule autour du système des trois piliers :

- **1er pilier :**
  prévoyance obligatoire prévue par les pouvoirs publics (AVS/AI/APG), destinée à couvrir les besoins vitaux des assurés.
- **2e pilier :**
  Prévoyance Professionnelle obligatoire pour les salariés (LPP), visant au maintien du standard de vie.
- **3e pilier :**
  prévoyance individuelle et facultative, destinée à couvrir des besoins plus étendus.

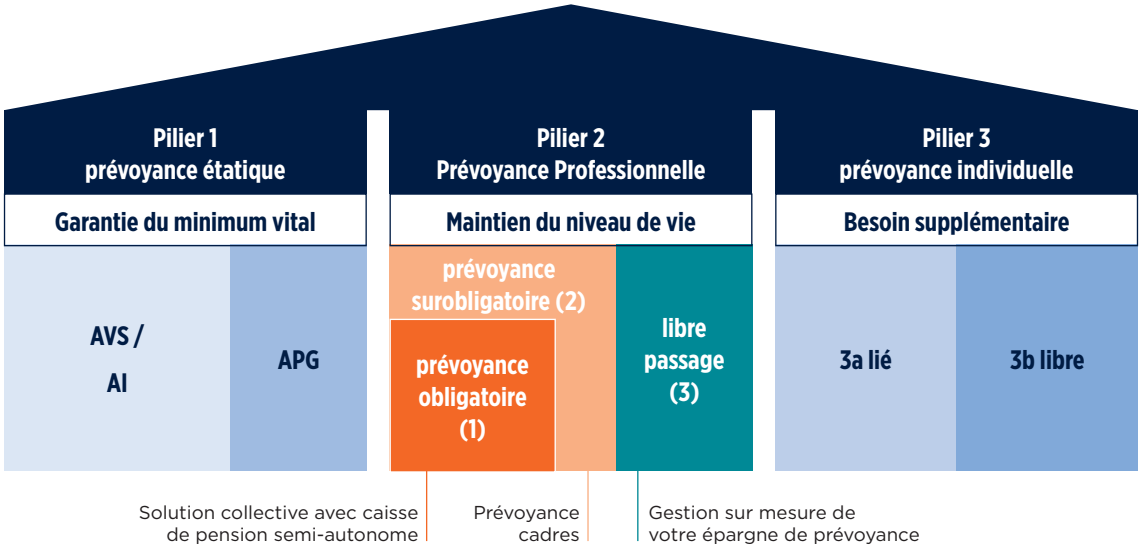

LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

La Prévoyance Professionnelle (2e pilier) se compose de deux niveaux :

- **L'assurance de base** assure des prestations de retraite et de prévoyance minimales conformément à la LPP. Employeurs et employés sont légalement obligés d'y souscrire.
- Les couvertures **d'assurance complémentaire ou « surobligatoire »** dépendent de la seule volonté de l'employeur. Elles peuvent être :
  - enveloppantes **ou**
  - dissociées d'un plan de base (ce qui permet une gestion plus individualisée des avoirs de prévoyance).

CONSTITUTION D'UN PLAN DE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE COMPLÉMENTAIRE (1E OU «BEL-ÉTAGE»)

DESCRIPTION

- Cette solution s'adresse aux indépendants, aux PME et aux cadres dirigeants qui ont un salaire supérieur à un certain montant (CHF 127'980.- en 2020).
- Elle permet la constitution d'un plan « Bel Étage » complémentaire à la LPP de base.
- Notre prestataire est une Fondation collective surobligatoire de choix.

ÉLÉMENTS DE DIFFÉRENCIATION

- Flexibilité en matière de profils de gestion
- Possibilité, par catégorie, selon la situation personnelle des assurés et en adéquation avec le plan de base LPP, de définir librement :
  - les prestations de risques assurés
  - le taux de bonification d'épargne
- Transparence de la solution (rendement et coûts)

BÉNÉFICES

- Attractivité fiscale du plan
- Capacité de rachat supplémentaire
- Plan privilégiant le versement du capital à la retraite
- Une plus grande souplesse lors de la perception des prestations de vieillesse
- Conservation du portefeuille-titres à la retraite
- Choix parmi les stratégies de placement à disposition
- Outil de fidélisation du personnel clé, acquisition ciblée des meilleurs collaborateurs et attractivité de l'employeur

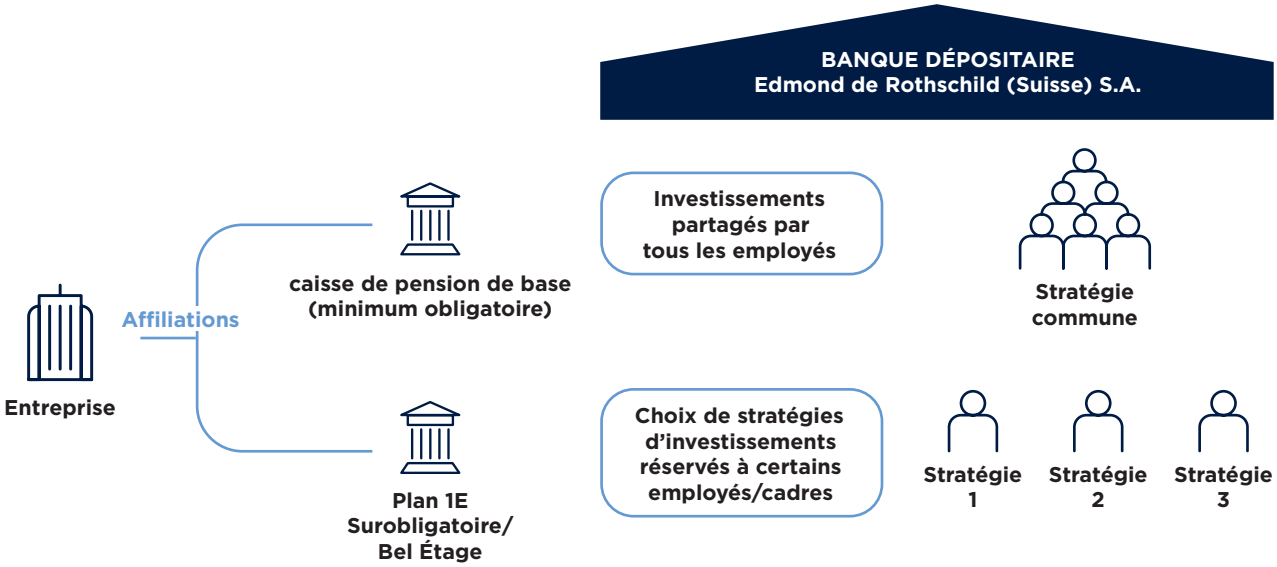

PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE POUR LES PME ET PROFESSIONS LIBÉRALES

Conseils sur mesure et solutions flexibles

▶ Les solutions proposées par Edmond de Rothschild permettent aux indépendants, aux professions libérales, aux PME, ainsi qu'aux cadres dirigeants, une gestion flexible et sur mesure de leur Prévoyance Professionnelle.

POUR LES EMPLOYEURS

DES SOLUTIONS FLEXIBLES ET DES CONSEILS SUR MESURE

› Solutions pour le déploiement du plan 1e surobligatoire (« Bel étage » - caisse cadre)
› Choix des meilleurs prestataires partenaires d'Edmond de Rothschild dans le domaine de la Prévoyance Professionnelle
› Choix de stratégies de placement OPP2 compatibles avec les dispositions légales de la LPP

POUR LES EMPLOYÉS

UN SUIVI PERSONNALISÉ DES AFFILIÉS AUX FONDATIONS PARTENAIRES D'EDMOND DE ROTHSCHILD

› Suivi individuel par un banquier privé des assurés sous l'angle de la gestion de fortune
› Planification fiscale
› Rachats d'années
› Choix de la stratégie de placement (caisse cadre)
› Comptes de libre passage avec gestion individualisée

POUR LES PROFESSIONS LIBÉRALES

DES SOLUTIONS PERSONNALISÉES PARTICULIÈREMENT ADAPTÉES À LEURS BESOINS SPÉCIFIQUES

› Adéquation et coordination entre le plan de base LPP et le plan surobligatoire (plan 1e)
› Caisse pour les cadres indépendante avec compte individuel pour chaque assuré
› Suivi individuel par un banquier privé des assurés sous l'angle de la gestion de fortune
› Gestion fiscalement efficiente de l'ensemble du patrimoine mobilier

LIBRE PASSAGE

Une gestion flexible et sur mesure de l'épargne issue de la Prévoyance Professionnelle

TOUS CONCERNÉS

L'environnement économique est en mutation constante et le monde du travail est toujours plus dynamique. Tous les employés peuvent à un moment ou l'autre de leur carrière connaître des situations intermédiaires de prévoyance : mobilité professionnelle, divorces, changements d'employeurs, cas de retraites anticipées, interruptions de travail intervenant avant la retraite.

Lors de chacune de ces différentes phases, le capital de prévoyance accumulé par un salarié tout au long de sa carrière professionnelle au sein d'une Fondation de prévoyance se matérialise alors en une prestation de libre passage effective dès le moment de la sortie de sa caisse de pension.

LIBRE PASSAGE : LA SOLUTION POUR MAINTENIR SON ÉPARGNE DE PRÉVOYANCE

Le maintien de l'épargne de prévoyance dans le système du 2e pilier est rendu alors possible grâce au recours à une institution de libre passage ce qui, en pratique, se traduit par l'ouverture d'un compte de libre passage auprès d'une banque active dans ce secteur.

La banque Edmond de Rothschild (Suisse) SA vous propose une solution flexible et sur mesure pour la gestion de l'épargne issue de la Prévoyance Professionnelle.

- La solution de libre passage Edmond de Rothschild vous permet d'effectuer un investissement sur mesure de votre capital de prévoyance et de façon compatible avec les exigences réglementaires de l'OPP2.
- Grâce aux stratégies de placement OPP2 personnalisables et fiscalement efficientes, vous bénéficierez en effet d'une expertise de gestion de niveau institutionnel dans la perspective de faire fructifier votre capital de libre passage issu de la Prévoyance Professionnelle.

UNE SOLUTION FLEXIBLE ET TRANSPARENTE PRÉSENTANT DE NOMBREUX AVANTAGES

TRANSPARENCE

› La solution Edmond de Rothschild de libre passage garantit une transparence totale dans le domaine des coûts de gestion et une participation complète à la performance résultant de la stratégie de placement retenue.

FLEXIBILITÉ

› Elle donne à l'assuré la possibilité d'effectuer sans frais et à tout moment une modification de sa stratégie de placement.

› Lors du paiement du capital de prévoyance, elle rend possible le transfert du portefeuille de placement sur un compte-titres privé auprès de la banque.

SÉCURITÉ

› En option, les Fondations proposent une assurance complète de couverture de risques.

DES CONDITIONS AVANTAGEUSES

UNE FISCALITÉ OPTIMISÉE

› Les Fondations de libre passage proposées par la banque Edmond de Rothschild sont domiciliées dans le canton de Schwytz, lequel offre une fiscalité avantageuse.

UNE TARIFICATION ATTRAYANTE

› Les titulaires d'une solution Edmond de Rothschild libre passage peuvent également bénéficier d'une tarification institutionnelle attrayante pour leurs avoirs hors prévoyance déposés auprès de la banque et gérés avec une stratégie OPP2.

Contact-prevoyance@edr.com – T. 058 818 83 87

INFORMATION JURIDIQUE IMPORTANTE

Ce document à caractère publicitaire a été élaboré par Edmond de Rothschild (Suisse) S.A, une banque suisse agréée et réglementée par la FINMA. Il n'est pas destiné aux personnes qui seraient citoyennes, domiciliées ou résidentes, ou aux entités enregistrées dans un pays ou une juridiction dans lesquels sa distribution, sa publication, sa mise à disposition ou son utilisation seraient contraires aux lois ou règlements en vigueur. Ce document, qui n'est pas de nature contractuelle, vous est remis à titre d'information uniquement et ne doit pas être considéré comme une recommandation, incitation ou offre en faveur de l'achat, de la vente ou de la détention de quelque valeur mobilière ou instrument financier que ce soit. Aucune garantie n'est fournie quant à l'exhaustivité ou à l'exactitude de ce document. Les informations contenues dans le présent document n'ont pas été examinées à l'aune de votre situation personnelle ou de vos objectifs ou besoins spécifiques. En outre, le traitement fiscal applicable est différent selon la situation de chacun et peut varier dans le temps. Par conséquent, vous n'êtes pas délié de la nécessité de former votre propre jugement en fonction de vos objectifs spécifiques d'investissement, et de demander un conseil financier, juridique ou fiscal, selon le cas, auprès d'un conseiller professionnel. Tout placement comporte des risques, en particulier des risques de fluctuation des cours et des rendements. Les performances et les volatilités passées ne préjugent pas des performances et des volatilités futures et ne sont pas constantes dans le temps. En aucun cas, la responsabilité d'une entité du Groupe Edmond de Rothschild, de ses directeurs et employés, ne saurait être engagée pour des dommages directs ou indirects, pertes, frais, réclamations, indemnisations, ou autres dépenses qui résulteraient de l'utilisation ou de la distribution de ce document ou d'une décision d'investissement, de désinvestissement ou de conservation prise sur la base de ce document.

Copyright ©2020 EDMOND DE ROTHSCHILD (Suisse) S.A. – Tous droits réservés.

EDMOND DE ROTHSCHILD, L'AUDACE DE BÂTIR L'AVENIR.